

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-010

Le 4 mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLEDE, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. BRAYER (au profit de M. BOUVANT), M. KALFON (au profit de M. JOMAIN) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOMAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Objet : Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2023

Considérant que le Compte Financier Unique 2023 a été approuvé,

Il convient de décider de la reprise et de l'affectation des résultats selon la proposition suivante :

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2023

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2023 :	4 553 319.71 €
Dépenses de fonctionnement 2023 :	4 041 305.32 €
Résultat de l'exercice 2023 :	512 014.39 €
Résultat des exercices antérieurs :	1 365 792.25 €
Résultat à affecter :	1 877 806.64 €

Investissement

Recettes d'investissement 2023 :	1 642 262.20 €
Dépenses d'investissement 2023 :	1 532 975.50 €
Résultat de l'exercice 2023 :	109 286.70 €
Résultat des exercices antérieurs :	1 966 950.39 €
Solde d'exécution :	2 076 237.09 €
Solde des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement :	467 587.44 €
Solde des restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement :	157 279.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR), décide de reprendre les résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2024 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de 1 877 806.64 € de la manière suivante :

- En investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 650 000,00 €
- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 1 227 806.64 €.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

